



JEU #DEJEUNEREXPRESSMANAVA

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le Vaitohi Restaurant organise du 14 mai 2018 au 21 mai 2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu #DEJEUNEREXPRESSMANAVA » (ci-après dénommer « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en Polynésie Française, à l'exception des personnels du site organisateur et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le site organisateur pourra demander de justifier son âge, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier être majeur. Le site organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en :

- Partageant la publication #DEJEUNEREXPRESSMANAVA
- Publiant un commentaire en Identifiant un de vos proches

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort dans les 48h maximum suivant la fin du jeu. Le gagnant sera contacté dans les 48h suivants le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant effectués les 3 requêtes ci-dessus.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte un seul lot. Le lot d'une valeur de 84000 CFP comprenant un déjeuner en semaine en formule « Déjeuner Express Manava » pour 2 personnes au restaurant Vaiothi. Le site organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant la remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le site organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou du non utilisation, voire du négoce, des lots par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. Le site organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu intitulé « Jeu Concours #DejeunerExpressManava» en cas de faible participation. Ainsi, si le nombre de participants était inférieur à la prévision, le jeu serait annulé sans qu'aucun recours des participants ne puisse être réclamé.

ARTICLE 7 DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse mail du site organisateur, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 CARACTERISTIQUE DU LOT

. Le lot d'une valeur de 8400 CFP comprenant un déjeuner en semaine en formule « Déjeuner Express Manava » pour 2 personnes au restaurant Vaiothi.